



HAL
open science

La maison et son mobilier d'après la documentation textuelle de Kanes

Cécile Michel

► **To cite this version:**

Cécile Michel. La maison et son mobilier d'après la documentation textuelle de Kanes. Cahier des thèmes transversaux ArScAn, 2015, XII, pp.283-290. hal-02278378

HAL Id: hal-02278378

<https://hal.science/hal-02278378>

Submitted on 4 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA MAISON ET SON MOBILIER D'APRÈS LA DOCUMENTATION TEXTUELLE DE KANEŠ

Cécile MICHEL

CNRS, ArScAn-HAROC

cecile.michel@mae.cnrs.fr

Les archives des marchands de Kaneš documentent aussi bien les maisons de Kaneš que celles d'Aššur, mais selon des points de vue différents : les informations sur les demeures d'Aššur émanent principalement de la correspondance en provenance de cette ville, et plus particulièrement de celle des femmes, tandis que les bâtiments de Kaneš sont surtout mentionnés par les contrats d'achat de maisons découverts sur place. Les informations délivrées sont loin d'être exhaustives et, par exemple, n'abordent que rarement la taille ou l'organisation interne des maisons.

À ce jour, trois études traitent des maisons dans les sources écrites paléo-assyriennes. La première, relative aux contrats d'achat de bâtiments, est publiée par B. Kienast (1984), dans un ouvrage plus largement dédié aux contrats d'achat et de vente paléo-assyriens. Il y a inclus sept contrats d'achat portant sur des immeubles sis à Kaneš, un consacré à un terrain vierge et ajouté en excursus une quinzaine d'autres contrats de ventes de maisons¹. Aujourd'hui, on dispose d'environ trois fois plus de références à des transactions sur des maisons². La seconde étude, issue de la Rencontre Assyriologique Internationale de Leyde de 1993 sur les maisons, propose une synthèse sur les maisons d'Aššur et de Kaneš, leur organisation et construction, l'accession à la propriété, les transactions sur les maisons et la maison en tant que valeur commerciale³. Beaucoup de nouveaux textes ont été publiés depuis la parution de ces deux études. La dernière contribution est en revanche récente. K. R. Veenhof (2011) s'est intéressé exclusivement aux maisons d'Aššur, à leur construction, à leur entretien et leur réparation, à leur transmission par achat et héritage, à leur mise sous scellés ou mise en gage, à leur confiscation et à leur vente.

Les études sur le mobilier des maisons sont quasiment inexistantes et cela s'explique par le fait que l'on n'a pas d'inventaires de maisons, à quelques rares exceptions près, et qu'il faut donc rassembler toutes les mentions éparses dans les textes paléo-assyriens d'objets susceptibles de se trouver dans une demeure. Plusieurs maisons de Kaneš ont été découvertes vides, avec seulement des archives pour témoigner des activités de leurs habitants. C'est par exemple le cas de la maison de Kuliya, messenger du *kārum*, exhumée en 1992 : la maison a été détruite par le feu ce qui a permis une bonne préservation des archives, mais cette maison de six pièces était vide de tout matériel archéologique ; elle aurait été vidée volontairement, avant que le feu ne la consume⁴.

Cette contribution porte sur les maisons de Kaneš attestées par les sources écrites et s'inscrit donc en complément de l'étude de J. Patrier dans ce volume qui traite des données archéologiques; elle propose une synthèse sur les maisons de Kaneš et l'inventaire de leur mobilier d'après les données textuelles.

THÈME VIII

¹ Kienast 1984, n° 6-7, 16, 22-23, 31, 39 et n°1 (terrain non construit), p. 84-89.

² Veenhof 2003a : 431-83, surtout 461-465.

³ Michel 1996.

⁴ Veenhof 2010 : 13.

LES MAISONS DE KANEŠ

Données matérielles sur les maisons

Nous n'avons aucune information textuelle sur la taille des maisons de Kaneš, ni sur leur disposition dans le tissu urbain.⁵ En effet, les contrats paléo-assyriens ne mentionnent jamais la surface du bien ni l'identité des voisins ; les rares exceptions concernent des constructions à Aššur⁶. Sur leur construction et leur organisation interne, nous ne savons pas grand-chose non plus, seules quelques lettres en provenance de femmes d'Aššur indiquent que, là-bas, on distingue la pièce principale (*ekallum*) des autres pièces satellites⁷, et que l'entretien du toit et des murs est un sujet récurrent d'inquiétude comme en témoigne par exemple une lettre de Tarīš-mātum qui mentionne l'achat de poutres et la préparation de briques en vue de réparations sur la maison qu'elle habite⁸. Une lettre de Pūšu-kēn annonce l'envoi d'argent à Enišru pour reconstruire l'arrière de sa maison qui s'est effondré ; tous les domestiques sont mobilisés pour réparer cette demeure qui se trouve à Kaneš⁹.

Les éléments en bois des maisons de Kaneš attestés par les textes consistent en poutres, et aussi en planches qui peuvent tout aussi bien servir à des pièces de mobilier. Un marchand signale dans une lettre : « Concernant les 3[+x] poutres de ta maison, Kura les a vendues avant que je n'arrive à Kaneš. J'ai discuté de cela avec toi là-bas, en disant : 'La maison d'Anah-Ištar est presque terminée...' »¹⁰ ; certaines poutres étaient parfois réutilisées. Un petit texte en donne un inventaire, mais rien n'est dit sur leur usage : « 21 poutres larges, 23 de petite taille, 6 planches larges, 8 de petite taille »¹¹. Un document juridique garantissant le droit à une veuve de demeurer jusqu'à sa mort dans une maison dont le propriétaire a changé, indique que celle-ci n'a pas le droit de vendre la maison, ni d'en aliéner certaines parties en bois comme les 6 poutres ou les portes¹². Un document inédit donne la longueur de deux poutres : « 1 poutre mesurant 4 *idum* (et) ½ coudée (et) 1 poutre mesurant 3 *idum* et ½ coudée »¹³. K. R. Veenhof, qui cite ce texte, a proposé que la mesure *idum*, « le bras » pourrait être de longueur identique à la coudée, ces poutres seraient alors respectivement de 2,25 m et 1,75 m.

Dans les maisons de Kaneš, on distingue rez-de-chaussée et étage¹⁴ : « Le rez-de-chaussée de même que l'étage ne sont-ils pas scellés par mon sceau ? S'il te plaît, jusqu'à mon arrivée n'ouvre aucune pièce (*bētum*) fermée par mon sceau. » Le mot *bētum* désigne ici une partie de la maison ; chaque pièce pouvait être fermée par des scellés.

La maison se divisait en plusieurs pièces, les plus fréquemment mentionnées étant les pièces ou espaces de stockage servant d'entrepôt à la marchandise, aux biens des marchands, voire à leur réserves alimentaires. Plusieurs de ces pièces étaient scellées.

⁵ Michel 2011 et 2014 pour la répartition des maisons appartenant à des Assyriens et des Anatoliens dans la ville basse de Kaneš.

⁶ Veenhof 2011 : 215-217, 219-220. Les dimensions attestées pour un terrain construit sont les suivantes : 108 m² (TC 2, 11 ; Kt 91/k 420) et 360 m² (Kt 91/k 347). Deux textes tardifs font état de l'achat, par le même individu, de petits terrains nus de 36 m² et 18 m² (Gelb & Sollberger 1957 ; Donbaz 2001).

⁷ Michel 1996, Veenhof 2011.

⁸ AAA 1/3, 1 (Michel 2001, n°320); cf. aussi ATHE 36 (Michel 1991, n°109) qui mentionne l'achat de poutres en bois.

⁹ Prag I 577:4-5, *a-ša-me-ma : ur-kà-at* ; *ébé-tim : ma-qí-it*. Cf. aussi pour Aššur la lettre BIN 4, 10 (Michel 2001, n°303) : « Urāni a imposé à tes représentants une dépense énorme à propos des poutres qu'il a mises en place ! ».

¹⁰ ATHE 36 (Larsen 2002, n°68):16-23.

¹¹ AKT 5, 59:1-4, 21 *gu₅-šu-ru gal*, 23 *tár-dí-ú-tum*, 6 *le-ú gal-tum*, 8 *tár-dí-ú-tum*.

¹² Sadberk 28:10-12, *é^{im} 6 gu₅-šu-ri*, *da-lá-tim ù-tù-up-/tám*, *lá ta-da-an*.

¹³ Kt f/k 55 cité par Veenhof 2007.

¹⁴ BIN 6 20 (Michel 2001, n°334); les termes akkadiens correspondants sont *bētum šaplum / elium*.

Le *huršum*, régulièrement traduit par entrepôt ou pièce de stockage, pouvait correspondre à un simple placard fermé par des scellés¹⁵. On y entreposait des tablettes, des textiles, de l'étain, du cuivre, du bronze, de la laine, du bois, du pain de bière, et divers autres aliments¹⁶ ; ce terme a, de ce fait, fréquemment été traduit par « cuisine ». Il s'agissait d'un espace de stockage qui pouvait être divisé en espaces scellés plus petits (*maššartum*)¹⁷, ou d'un espace indépendant qui pouvait être vendu séparément et où des personnes pouvaient même résider¹⁸.

Qarab bētim, littéralement « l'intérieur de la maison », est effectivement utilisé dans ce sens, mais est aussi régulièrement traduit par entrepôt ; c'est un endroit où l'on peut entrer¹⁹. On y trouve des textiles, des peaux, des tablettes, de l'argent, mais aussi des jarres, des pierres de meules²⁰, voire des chariots et du matériel agricole²⁰.

Deux termes sont régulièrement traduits par « chambre forte » par les éditeurs de textes et les dictionnaires : *maknakum* (sur la racine *KNK* « sceller ») et *maššartum* (sur la racine *NSR* « protéger, garder dans une réserve »). Ces deux mots renvoient à des espaces scellés que l'on ouvrait (*pētum*), mais dans lesquels on ne pénétrait vraisemblablement pas, puisqu'ils ne sont jamais associés au verbe *erēbum*, « entrer »²¹. Les deux espaces ne peuvent pas être ouverts en l'absence du propriétaire, ou bien seulement devant témoins et avec une autorisation particulière²². Le *maknakum* est parfois qualifié d'« intérieur » (*qablum*)²³. Il existe aussi bien dans les maisons privées que dans les palais anatoliens. On y entrepose de l'argent, de l'or, du cuivre, des caisses de tablettes et même des aliments²⁴. Le *maknakum* renvoie soit à un espace scellé, soit simplement à un contenant scellé. Le *maššartum*, également espace scellé, contient de l'étain, de l'argent de l'or, du cuivre, du lapis-lazuli et des caisses de tablettes²⁵. Il peut être défini comme une subdivision de l'entrepôt *huršum*. La mention d'un *maššartum* déposé (*nad'at*) dans le cas d'un procès fait penser davantage à un coffre-fort qu'à une pièce scellée²⁶.

Propriété et transfert de propriétés immobilières

Les Assyriens possèdent à Kaneš des maisons, voisines de celles appartenant à des Anatoliens, et il n'est pas toujours facile de distinguer les propriétaires des maisons en l'absence d'archives²⁷. L'accession à la propriété se faisait par héritage : épouses, frères et sœurs, fils et filles pouvaient hériter des maisons de leurs maris, frères ou pères. Chez les Assyriens, les cas d'indivision sont exceptionnels, contrairement à ce que l'on trouve dans la communauté anatolienne²⁸.

¹⁵ Veenhof 2010:92 ; Dercksen 1996:69-70.

¹⁶ AKT 6, 225 ; KTH 23 ; TC 3, 51.

¹⁷ VS 26, 53:7-9 : 8 gú 50 *ma-na*, *an-na* : *ku-nu-ku-ú*, *i-na hu-ur-ši-im*, *i-na ma-ša-ar-tim*, *ma-hi-ri-im*, « 8 talents 50 mines d'étain scellé dans le *huršum* dans le *maššartum* principal. » Un chef des entrepôts-*huršum* dépendait du palais de Kaneš (*rabi huršātīm* ; Kt g/t 36:5-6 ; Kt g/t 42:25 ; CCT 3, 28b:12, VS 26, 146:7).

¹⁸ KTS 2, 32:1-3, *A-šur-ta-ak-lá-ku*, *ù Šu-Sú-en₆*, *i-hu-ur-ši-a*, *wa-áš-bu* ; cf. aussi TC 3, 129.

¹⁹ CCT 2, 33 ; TC 2, 19 ; TC 3, 30.

²⁰ TC 3, 158 ; VAT 26, 30 ; VS 26, 136. Tablettes : TC 3, 36 ; jarres : KTH 40 ; pierres de meules : TC 3 98 ; matériel agricole : BIN 6, 258.

²¹ Michel 1996 : 288-289.

²² BIN 6, 17:9-10 ; TPAK 1, 35:14-18 ; CCT 4, 7c ; Prag I 626:1-2 ; Kt 88/k 970.

²³ CCT 4, 7c.

²⁴ Pain de bière : BIN 6, 20 (Michel 2001, n°334) ; argent, or, cuivre, caisses de tablettes : KTBI 18.

²⁵ AKT 5, 26 ; AKT 6a, 120 ; AKT 6a, 218 ; AKT 6a, 225 ; BIN 4, 42 ; BIN 6, 188 ; CCT 3, 3b (Michel 2001, n°269) ; CCT 3, 30 ; CCT 5 3a ; CCT 5, 8b ; CCT 5 15c ; CTMMA 1, 84 ; Kayseri 309 ; KTS 1, 32a ; Prag I 633+CCT 6 15a + Prag I 763 ; TC 3, 49 ; TC 3, 270 ; OIP 27, 57, etc.

²⁶ Kt 88/k 507b.

²⁷ Gräff 2005 ; Michel 2011, 2013, 2014.

²⁸ Successions: Kt 89/k 389 (Veenhof 1997 : 141-143) ; Kt o/k 196c (Michel 2000).

Le prix d'une maison à Kaneš allait de ½ mine à 2 ½ mines d'argent. Les actes de propriété antérieurs étaient transmis au nouveau propriétaire²⁹. Les contrats d'achat de maison montrent qu'en Anatolie, et surtout lorsque des Anatoliens étaient impliqués, il s'agissait souvent de maisons ayant été mises en gage pour dette puis vendues. Un texte fait état de la difficulté d'effectuer une transaction sur une maison au-dessous de laquelle des membres de la famille étaient enterrés. Il s'agit d'un accord passé devant témoins sur la manière d'indemniser Ennum-Aššur dans l'hypothèse où la maison de Hinnaya, qu'il avait achetée, viendrait à appartenir à Kuliya, ou si quelqu'un d'autre continuait à vivre dedans³⁰ :

« La maison de Kaneš, la maison de Hinnaya (sous) laquelle Ilī-bāni est étendu (enterré), si cette maison devait devenir la propriété de Kuliya, alors pour les 24 sicles d'argent qu'Ennum-Aššur a versés comme prix de cette maison à Puzur-Aššur, Ennum-Aššur produira des témoins contre Kuliya et Kuliya payera à Ennum-Aššur ½ mine d'argent. Si Kuliya devait ne pas acquérir cette maison, alors Ennum-Aššur entamera des poursuites contre le résident de cette maison pour son argent. Témoins »

Ilī-bāni est mort et repose dans une tombe sous le sol de la maison. Son frère, Kuliya, désire conserver la maison à cause de la présence de cette tombe. Pour cela il doit indemniser le nouveau propriétaire. Nous ne savons pas comment Puzur-Aššur a acquis la maison ni pourquoi il l'a vendue à Ennum-Aššur. Le prix de la maison, 24 sicles d'argent, est particulièrement faible ; si Kuliya désire la conserver, il doit verser 25% en plus.

LE MOBILIER DE LA MAISON

Les maisons de Kaneš contenaient des aménagements fixes (banquettes, rangements) et du mobilier. La documentation textuelle s'intéresse logiquement davantage aux marchandises entreposées dans ces maisons. Par conséquent, dresser l'inventaire du mobilier que l'on trouve dans une maison, aussi bien l'ameublement que les objets en relation avec le quotidien, n'est pas simple. Les inventaires de maison sont exceptionnels et non exhaustifs : ils concernent surtout les objets de valeur, c'est-à-dire le matériel métallique. Ainsi, un texte propose l'inventaire de la vaisselle en bronze, ainsi que quelques meubles en bois, dans la maison d'une femme³¹ :

« 10 supports torsadés, un support de passoire, 2 lampes en forme de canard avec des mèches, un support pour bols-*sappum*, 2 récipients-*šuršuppum*, 3 bols-*supānum* de type kanešite, une tasse mesure de 2 litres, une tasse mesure d'1 litre, 9 vaisselles-*haburrum*, dont une est un bol-*sappum* avec anse, 18 pichets-*šāhum*, 4 grandes et 4 petites vaisselles-*hublum*, 6 bols-*sappum* avec une bande en métal, 5 *kunakkium*, 2 tasses-*zuršūm*, 5 vaisselles-*hutūlum*, 2 vaisselles-*ašhalum*, 2 miroirs[?], 2 bols-*sappum* 'à rayures', 1 grand bol-*agannum*, 1 *šakanum*, 1 cuillère ; au total 1 talent 40 mines (d'objets) en bronze. 14 talents de cuivre à intérêt, 14 tables, 7 tables-*urunsannum*, 6 contenant-*qablītum*, 3 chaudières de 30 mines chacun du stock de chaudières de ma cuisine, 1 *lurum*, 2 contenant-*qablītum* de 15 mines chacun, 3 tables, 2 coffres, elle a reçu depuis qu'Aya est décédé. Tout cela est avec Šāt-Aššur. »

Le document indique le total du poids des objets en bronze (50 kg), mettant l'accent par là-même sur la valeur de ce mobilier. Il s'agit principalement de vaisselle. Un certain nombre d'objets en bois est mentionné à la fin du texte dont des tables ou plateaux et des coffres. Dans cette seconde liste figurent aussi des objets

²⁹ Kt. 91/k 522 (Veenhof 2003b: no.1): « Ils ont vendu à Šalimma la maison d'Ištar-lamassī et Aššur-tāb pour 2 ½ mines d'argent, et avec l'argent, prix de leur maison, Aššur-tāb et Ištar-lamassī sont satisfaits. La maison appartient à Šalimma (...) Aššur-tāb a remis à Šalimma le contrat relatif à la vente de cette maison, avec le sceau de l'Anatolien, le propriétaire précédent. »

³⁰ AKT 5, 38.

³¹ Kt h/k 87: Ob.¹10 *ša-áp-lá-tum ša tí-ra-ni* ²1 *ša-pí-il₅-tum ša šu-ru-um* ³2 *ús-hi-ú : ša bi-ši-ni* ⁴1 *ša-pi-il₅-tum ša sà-pé-e* ⁵2 *šú-ur-šú-pá-tum* ⁶3 *zu-pá-nu : ša Kà-ne-eš₁₅* ⁷1 *maš-qa-l-tum ša 2 sila* ⁸1 *maš-qa-l-tum ša 1 sila* ⁹9 *ha-bu-ra-a-tum* ¹⁰šà-ba *sà-pu-um ša na-aš-bi₄-tim* ¹¹18 *ša-ha-tum* ¹²4 *hu-ub-lu*-ú ra-bi₄-ú-tum* ¹³4 *hu-ub-lu*-ú ša-hu-ru-tum* ¹⁴6 *sà-pu-ú ša mu-sà-ri lo.e.* ¹⁵5 *ku-na-ki-ú rev.* ¹⁶2 *zu-ur-ša-tum* ¹⁷5 *hu-tù-lá-tum* ¹⁸2 *áš-hu-lu 2 mu-ša*-lá-/tum* (sic) ¹⁹3 *sà-pu-ú* ²⁰šà-ah-tù-tum ²¹1 *a-ga-nu-um 1* ša-kà-nim** ²²1 *it-quí-ru-um ša qá-tim* ²³šunigin 1 *gú 40 ma-na zabar* ²⁴14 *gú urudu ša ši-ib-tim* ²⁵14 *pá-šu-ru 7 ú-ru-za-na-tum* ²⁶6 *qá-áb-li-a-tum : 3 zi-ra-tum* ²⁷šà 30 *ma-na-ta mi-ši-it* ²⁸zi-ri-im *ša hu-ur-ši-a* ²⁹1 *lu-ru-um 2 qá-áb-li-a-/tum* ³⁰šà 15 *ma-na-ta u.e.* ³¹3 *pá-šu-ru 2 pi-it-nu lo.e.* ³²iš-tù *A-a me-ta-at-ni tal*-qé** ³³mi-ma *a-nim iš-ti Ša-at-A-šur*¹. Cf. Dercksen 1996, 76.

en métal dont, une fois de plus, le poids est donné : 3 chaudrons de 30 mines chacun, soit 90 mines (45 kg), vraisemblablement de cuivre, ainsi que deux contenants *qablītum* de 15 mines chacun, soit 30 mines (15 kg) de cuivre supplémentaires. Cet inventaire est particulièrement détaillé ; les autres textes sont plus généraux. Une lettre faisant allusion à une dette impayée due à l'hôtel de ville fait état de la saisie par les autorités des biens de la maison³² : « L'éponyme a pris en gage le bronze et tes esclaves », confirmant que les objets les plus précieux d'une maison, après les tablettes de créance, sont les objets en bronze.

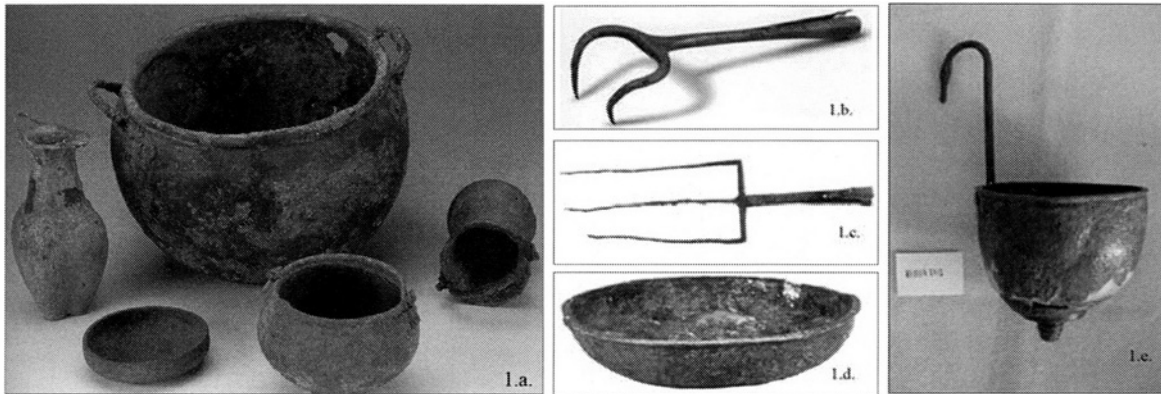


Fig. 1 : Vaisselle en bronze et en cuivre provenant des tombes creusées sous le sol des maisons (©Mission de Kültepe). 1.a .Vaisselle de cuivre (?) (Kültepe Ib, Özgüç 2003, n°254)
 1.b. Fourche (Kültepe II, Kt 86/k 080, Kulakoğlu & Kangal 2010, n°291)
 1.c. Trident (Kültepe Ib, Kt 03/k 122, Emre 2008, 5)
 1.d. Bol (Kültepe Ib, Kt 03/k Et.-5, Emre 2008, n°8)
 1.e . Louche (Kültepe Ib, Kt 03/k Et.-1, Kulakoğlu & Kangal 2010, n°311).

Un autre inventaire atteste l'existence d'une chapelle dans une maison appartenant à un Assyrien, le fils de Kura, à Kaneš ; le document en donne le contenu détaillé³³ :

« [x] tables se trouvaient devant ses dieux, 1 chaise qui était devant Aššur, 1 coupe qui était devant Šarru-mātān, 2 *hawirum* pour du sel, 1 coupe d'argent et un flacon de parfum qui étaient devant Ukur. 5 armes, 2 contenants-*qablītum*, 1 « cœur » d'argent, 1 emblème-*nikkassum* (de Šamaš) et 1 tablette de cire ; tout cela appartenant au fils de Kura, lorsqu'Ennum-Aššur a ouvert sa pièce principale [...] Kura avait laissé. Témoins. »

Nous disposons de quelques autres inventaires, plus ou moins sommaires, qui mentionnent les biens laissés par un marchand à ses héritiers, en dehors des tablettes de créances. Le plus détaillé fait état de pièces de mobilier laissées dans une maison de Kaneš³⁴ :

« Dans le testament de notre père, la maison de Kaneš, la domesticité et le mobilier sont miens. Que ce soient les contenants-*qablītum*, les tables, les fourchettes, les couteaux, les bols-*samālum* (en bois ?)³⁵, les peaux, en présence de mon exécuteur testamentaire, tu l'as confirmé pour moi. »

³² BIN 6, 67: 17-18, *si-pá-ru ú géme^{hi}-kà, li-mu-um : ik-ta-ma.*

³³ Kt 94/k 670 (Barjmovoci & Larsen 2008) : [x p]á-šu-ru sa igi i-li-šu, 1 ku-sí-um ša igi, A-šur 1 kà-sú-um, ša igi Ša-ru-ma-té-en, 2 ha-WA -ru ša tá-áb-té-en, 1 kà-sú-um ša kù-babbar, ú ší-ku-tù-um, ša igi Ú-ku-ur, 5 kà-ku-ú, 2 qá-áb-li-a-tum, 1 li-bu-um ša kù-babbar, 1 ni-kà-sú ú 1 řup-pu-um, ša is-ku-ri-im, 1 mi-ma a-nim ša dumu Ku-ra, i-nu-mi e-kál-lu-šu, [En]-um-A-šur ip-té-ú, [x x x]-ta-at Ku-ra, [e-zi]-ib, [igi] Ku-ku-wa, [igi Ma]-nu-ki-i-lí-a.

³⁴ Prag I 705:1-11, *i-na ší-ma-tim, ša a-bi-ni : é, ša Kà-né-eš řú-ub-ru-um, ú ú-řù-up-tum, i-a-um lu qá-áb-li-tum, lu pá-šu-ru lu ma-az-lu-gu, lu řu-ga-ri-a-ú, lu sà-ma-lá-tum, lu maš-ku, igi be-el ří-ma-tí-a, tù-kà-i-na-ni.*

³⁵ Selon RA 60, 103 (MAH 16659):4, ce type de bol était en buis.

Il s'agit une fois de plus de contenants divers et matériel de cuisine pour l'essentiel.

Un autre partage successoral ayant donné lieu à une dispute entre les héritiers est documenté par plusieurs procès-verbaux et arbitrages. On y apprend que l'héritage disputé comprenait des métaux précieux, du bronze, des haches, des tasses, le tout dans rangé dans des contenants (*tamalakum*), des bols, une hachette, un ustensile *arzallum*, des couteaux, divers contenants (*qablūtum*) plaqués ou non, des tables en bois, de l'antimoine et des tablettes³⁶.

D'autres types de textes donnent également des listes de mobilier ; ainsi, dans une lettre, une femme fait l'inventaire d'objets remis à une autre : 3 pincés en bronze, trois couteaux, trois fourchettes, deux louches, deux bols-*supānum*, 1 *mamirum* (?), trois haches-*haššinnum*, une hache-*kalappum*, 4 ustensiles-*arzallum* et un chaudron pesant 20 mines³⁷. Une fois de plus, l'accent est clairement mis sur les objets en métal.

Plus souvent, le mobilier de la maison est exprimé par le terme *uṭuṭum*, et les éléments demeurent inconnus. Ainsi dans le document déjà cité concernant une femme, vraisemblablement veuve, qui habite dans une maison ayant fait l'objet d'une transaction, cette femme n'est pas autorisée à vendre des poutres, des portes ou du mobilier (*uṭuṭum*) de la maison quel qu'il soit³⁸. Ce terme désigne globalement tout ce que l'on trouve dans une maison, exception faite des serviteurs, des tablettes et des marchandises. Notons toutefois qu'un contrat d'achat de maison fragmentaire se réfère à son contenu de la manière suivante : « ni le mobilier, pas même une chaise ou une table... »³⁹.

Cette attestation de chaise ou tabouret est assez unique et il n'est pas certain que toutes les maisons en étaient pourvues, il est plus vraisemblable que les gens s'asseyaient à même le sol, sur des empilements de tapis et couvertures, ou encore sur des banquettes fixes en argile. En revanche, les tables *paššurum* sont régulièrement mentionnées⁴⁰ ; nous n'avons quasiment aucune indication sur leur forme, qu'il s'agisse de tables avec pieds ou de simples plateaux. Toutefois, un marchand réclame par lettre à un collègue « un plateau de table de 1 ½ coudée », soit 75 cm, précisant qu'il dispose de pieds⁴¹. Cette dimension semble être assez standard car elle documentée par un autre texte⁴². Les représentations de tables sur les sceaux-cylindres, bien qu'il s'agisse de tables cultuelles, donnent une idée de la forme générale de ces meubles.



Fig. 2 : Empreintes de sceaux-cylindres avec représentation de tables, d'après Tessier 1994, n° 466 et 321.

³⁶ Kt m/k 69 (Hecker 2004: 286-291, et son duplicata Kt m/k 70):15-27, 5 1/3 *ma-na* kù-babbar : 3 gín *ú-qú-ur-tum* *ša* kù-ki, *ik-ri-bu* : *ša Ta-áš-me-tim* : 2 2/3 gín, 2 *uq-ru-a-tum* : *ša* kù-ki : 3 lá 1/4 gín kù-ki-ma, 1/3 gín *i-lu* : *ša a-bi₄-ni* : 2 *ma-na sú-a-an*, *ša zabar* : 2 *ha-ší-nu* : *ú sà-sú-šu-un*, *kà-sà-tum* : *ša* 2 *qá-áb-li-a-tim* : *mì-ma a-nim*, *ša i-na ta-ma-lá-ki* : *ku-nu-ku* : *ša a-bi₄-ni* : *ib-ší-ú*, 2 *sú-pá-nu* : *ša* 2 *ma-na-ta* : *ša zabar*, 1 *ma-na pá-šu-um* : *ar-za-lúm* : *šu-ga-ri-a-an*, 2 *qá-áb-li-a-tum* : *ša* 1/2 *ma-na-ta* : *a-hu-za-tum*, 2 *qá-áb-li-a-tum* <*ša* 1 *ma-na-ta*> : 1 *a-hu-za-at* : 1 lá *a-hu-za-at*, 3 *ú-ru-za-na-tum* : *ša ta-as-kà-ri-nim*, ²⁷2 gú -10 *ma-na lu-lá-am*.

³⁷ CCT 4, 20^a (Michel 2001, n°369).

³⁸ Sadberk 28.

³⁹ Kt a/k 1255 (Bayram & Veenhof 1992: 98).

⁴⁰ BIN 4, 162; BIN 6, 104; BIN 6, 3; CCT 2, 18 ; CCT 2, 36a ; CCT 4, 1b; CCT 4, 9b; CCT 6, 20b; ICK 1, 84; Prag I 429; Prag I 705, Kt 89/k 371, Kt h/k 87, Kt m/k 24, Kt m/k 35, Kt n/k 128b; Kt n/k 204; Kt n/k 533; Kt n/k 540; Kt 91/k 426; Kt s/t 92; OIP 27, 55; TC 1, 112; TC 1, 81.

⁴¹ AKT 3, 66 (Michel 2001, n°293):33-36, *kà-sà-tám*, *ša* [*pa-šu-ri*]-*im* *ša a-ma-at*, *ú ú-uṭ bi₄-lam* *kà-ab-lu*, *a-na-kam i-ba-ší*.

⁴² TC 1, 81:26, 1 *pá-šu-ra-am* *ša a-ma-at ú-uṭ* « une table de 1 1/2 coudée ».

Curieusement, le lit n'est jamais cité comme meuble ; en effet, les mentions de lit renvoient systématiquement à des personnes malades et alitées : « notre père est retenu au lit » ou encore « hélas, j'ai dû garder le lit (été confiné au lit) »⁴³.

Lorsque le mot bois, *išum*, est employé, il sert à désigner le bois de chauffe⁴⁴. Mais il est certain que divers contenants permettant de ranger la vaisselle, les vêtements, les tablettes ou les marchandises étaient en bois ou en roseaux. De fait, les textes offrent un vocabulaire varié pour désigner des contenants qui se trouvaient dans les maisons ; on trouve par exemple les termes suivants : *tamalakum*, *šiliānum*, *qablītum*⁴⁵.

Les *tamalakum* renfermaient généralement des tablettes, mais on pouvait aussi y ranger de l'argent et divers objets⁴⁶. Les textes ne précisent pas en quel matériau étaient réalisés ces sortes de coffres qui pouvaient être rangés dans des espaces scellés *maššartum* ou *maknakum*⁴⁷.

Les *šiliānum* étaient également des contenants à tablettes ; ce terme est parfois traduit par jarres de stockage, toutefois, on pouvait occasionnellement les transporter⁴⁸. On trouve dans les *šiliānum* éventuellement des *tamalakum* avec tablettes à l'intérieur. Ils étaient généralement scellés, tout comme les *tamalakum* et pouvaient également contenir de l'or et de l'argent. Les deux termes sont parfois mentionnés ensemble⁴⁹.

De même, le *qablītum* pouvait contenir de l'argent et servir à ranger ou transporter des objets⁵⁰. Il existe bien d'autres termes qui correspondent à des contenants mais ceux-ci servaient plutôt au transport, comme les jarres servant à transporter huile, vin, miel ou bière.

*

Les données textuelles documentent finalement assez peu le mobilier présent dans les maisons de Kaneš et beaucoup de meubles et objets qui devaient s'y trouver sont totalement absents des textes. Rentrent dans cette catégories les métiers à tisser : seuls les pesons des métiers verticaux ont été découverts. D'autres types d'objets trouvés lors des fouilles, comme les plateaux de jeu, ne sont pas attestés dans les textes ou encore n'ont pas été identifiés comme tels. Les meules également ne semblent pas citées, ou du moins nous hésitons à traduire comme telles les mentions de pierre-*sūm*. De fait, le mobilier et tous les objets du quotidien utilisent un vocabulaire peut fréquent et donc souvent incompris. Il s'agit de termes que l'on peut apparenter à une classe d'objets mais dont on ne connaît pas les particularités ou encore de termes locaux inconnus. Les données archéologiques et textuelles documentent donc des aspects assez différents du quotidien et sont de fait complémentaires.

⁴³ ICK 1, 1:42, *a-bu-ni* : *er-šu-um ú-kà-al-šu* et BIN 4, 35:10, *e-er-šu-um i-ša-áb-ta-ni*. Cf. également Kt m/k 69:55-56, *iti-3-kam* : *a-bi₄* : *e-er-šu-um, ú-kà-il₅-šu*, « pendant trois mois mon père a été retenu au lit ».

⁴⁴ Pour les poutres ou planches de bois destinées à la construction, cf. ci-dessous.

⁴⁵ Les termes relatifs aux contenants mériteraient une étude approfondie afin d'en préciser la nature et l'usage. Il existe des contenants que l'on peut emporter en voyage, tel le *supānum* (BIN 6, 147) ou le *huršianum* (CCT 1, 45). Il existe des contenants en métal, comme le *katappum* (ATHE 12 ; TC 3, 266).

⁴⁶ *Tamalakum* contenant de l'argent (HUCA 40-41, 64 ; BIN 6, 182) et divers objets (TC 3, 113).

⁴⁷ BIN 6, 14 ; Kayseri 309.

⁴⁸ BIN 4, 55.

⁴⁹ Transport de *šiliānum* (BIN 4 55) ; *šiliānum* contenant des *tamalakum* de tablettes (BIN 4, 90) ; *šiliānum* contenant des métaux précieux (KTH 14). Mention conjointe de *tamalakum* et *šiliānum* (TC 3 5, 30)

⁵⁰ CCT 2, 17b:7 ; CCT 4, 19b:14 ; KTS 47c:18. Le texte BIN 4, 90 :11 fait état d'un *qablītum* en cuivre. Il mentionne également une meule, objet également présent dans les maisons de la ville basse.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- BARJAMOVIC G. & LARSEN M. T. 2008. An Old Assyrian Incantation against the Evil Eye, *Archiv für Orientforschung* 35 : 144-155
- BAYRAM S. & VEENHOF K. R. 1992. Unpublished Kültepe Texts on Real Estate, *Jaarbericht Ex Oriente Lux* 32 : 87-100.
- DERCKSEN J. G. 1996. *The Old Assyrian Copper Trade in Anatolia*, Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul 75. Leiden.
- Donbaz V. 2001. Inventory No. 1439, *NABU* 2001/56.
- GELB I. J. & SOLLBERGER E. 1957. The First Legal Document from the Later Old Assyrian Period, *Journal of Near Eastern Studies* 16 : 163-175.
- GRÄFF A. 2005. Thought about the Assyrian presence in Anatolia in the early 2nd millennium, *Altorientalische Forschungen* 32 : 158-167.
- HECKER K. 2004. Beim Tode unseres Vaters... . Der leidige Streit ums Erbe. In : DERCKSEN J. G. (ed.), *Assyria and Beyond. Studies Presented to Mogens Trolle Larsen*, Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul 100. Leiden : 281-298.
- KIENAST B. 1984. *Das altassyrische Kaufvertragsrecht*, Freiburger Altorientalische Studien Beihefte (Altassyrische Texte und Untersuchungen) 1. Wiesbaden/Stuttgart.
- LARSEN M. T. 2002. *The Aššur-nādā Archive*, Old Assyrian Archives 1, Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul 96. Leyde.
- MICHEL C. 1991. *Innāya dans les tablettes paléo-assyriennes*. Paris.
- MICHEL C. 1996. Propriétés immobilières dans les tablettes paléo-assyriennes. In : VEENHOF K. R. (éd.), *Houses and Households in Ancient Mesopotamia*, *CRRAI* 40, Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul 78, Istanbul : 285-300 (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00708856>)
- MICHEL C. 2000. A propos d'un testament paléo-assyrien: une femme 'père et mère' des capitaux, *Revue d'Assyriologie* 94 : 1-10 (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00642823/fr/>)
- MICHEL C. 2001. *Correspondance des marchands de Kaneš au début du II^e millénaire av. J.-C.*, Littératures Anciennes du Proche-Orient 19. Paris.
- MICHEL C. 2011. The Private Archives from Kaneš Belonging to Anatolians. *Altorientalische Forschungen* 38 : 94-115.
- MICHEL C. 2014. Considerations on the Assyrian settlement at Kaneš, in L. Atici, F. Kulakoğlu, G. Barjamovic et A. Fairbairn (éd.), *Current Research at Kültepe/Kanesh. An Interdisciplinary and Integrative Approach to Trade Networks, Internationalism, and Identity*, *Journal of Cuneiform Studies Supplement* 4: 69-84.
- VEENHOF K. R. 1997. Old Assyrian and Ancient Anatolian Evidence for the Care of the Elderly. In : STOL M. & VLEMING S.P. (ed.), *The Care of the Elderly in the Ancient Near East*. Leiden : 119-160.
- VEENHOF K. R. 2003a. Old Assyrian Period. In : WESTBROOK R. (ed.), *A History of Ancient Near Eastern Law*, *Handbook of Oriental Studies*, section I, vol. 72/1. Leiden-Boston: 431-83.
- VEENHOF K. R. 2003b. Three Unusual Old Assyrian Contracts. In SELZ G. J. (ed.), *Festschrift für Burkhard Kienast zu seinem 70. Geburtstag dargebracht von Freunden, Schülern und Kollegen*, *Alter Orient und Altes Testament* 274. Münster : 693-705
- VEENHOF K. R. On Some Old Assyrian Linear Measures, *NABU* 2007/50.
- VEENHOF K. R. 2010. *The Archive of Kuliya, son of Ali-abum (Kt. 92/k 188-263)*, (Ankara) Kültepe Tabletleri 5. Ankara.
- VEENHOF K. R. 2011. Houses in the Ancient City of Assur. In : DÜRING B. S., WOSSINK A. & AKKERMANS P.M.M.G. (ed.), *Correlates of Complexity. Essays in Archaeology and Assyriology Dedicated to Diederik J. W. Meijer in Honour of his 65th Birthday*, Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul 116. Leiden : 211-231.